

Humania Assurance - Assurance sans examen médical est un produit d'assurance offert par Humania Assurance.

Humania Assurance est l'une des plus anciennes et des plus solides compagnies d'assurance au pays. Elle protège plus de 200 000 personnes et mise sur un service exceptionnel pour répondre aux besoins de ses assurés actuels et futurs. Humania Assurance, ce qui compte c'est vous!

LA SOLUTION WEB POUR VOS CLIENTS DIFFICILES À ASSURER

WWW.SANSEXAMENMEDICAL.CA

1555, rue Girouard Ouest, C.P. 10000, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7C8
Téléphone: 1 877 569-3120 • Télécopieur: 450 774-1868



4400-009-fr - Rév. 09/2018

LA SOLUTION WEB POUR VOS CLIENTS REFUSÉS OU DIFFICILES À ASSURER

Quatre protections



UNE ASSURANCE **SANS EXAMEN MÉDICAL** À ÉMISSION INSTANTANÉE ET FACILE À SOUSCRIRE

Avez-vous des clients qui sont refusés en assurance vie, maladies graves ou invalidité ?

Humania Assurance – Assurance sans examen médical est destinée à vos clients qui, pour des raisons médicales ou autres, éprouvent des difficultés à souscrire un contrat.

Disponible pour les personnes de **18 ans et plus**.

Seulement six questions d'admissibilité

Pour ceux qui travaillent :

1. Travaillez-vous actuellement ? (Répondez oui si vous recevez présentement des indemnités d'un régime de congé parental).
2. Au cours des **12 derniers mois** (ou des 12 mois précédant votre congé parental s'il y a lieu), avez-vous vaqué à toutes vos occupations (28 semaines, 21 heures/semaine) et de façon permanente ?
3. Au cours des **2 dernières années** (ou des 2 années précédant votre congé parental s'il y a lieu), avez-vous été absent du travail pendant plus de 15 jours consécutifs en raison de maladie ou reçu des prestations d'invalidité ou de maladies graves, provenant d'un régime privé, collectif ou public d'assurance ? On parle ici de tout régime privé d'assurance que vous pouvez détenir, de protection d'assurance fournie par votre employeur, une association professionnelle ou autre, et de toutes les protections fournies par des organismes gouvernementaux, aussi bien provinciaux que fédéraux.
4. Au cours des **2 dernières années**, avez-vous reçu un traitement ou vous a-t-on conseillé d'avoir recours à un traitement pour l'usage de drogues ou d'alcool ? Sans s'y limiter, la participation à une organisation d'entraide ou un groupe de soutien est aussi considérée comme un traitement.
5. Au cours des **5 dernières années**, avez-vous été incarcéré dans un pénitencier pour plus de 48 heures ?
6. Au cours des **6 derniers mois**, avez-vous eu des malaises ou des symptômes physiques ou mentaux pour lesquels vous n'avez pas encore consulté un professionnel de la santé ?

Oui Non

Oui Non

Oui **Non**

Oui **Non**

Oui **Non**

Oui **Non**

Pour ceux qui ne travaillent pas :

1. Travaillez-vous actuellement ? (Répondez oui si vous recevez présentement des indemnités d'un régime de congé parental).
2. Je confirme n'avoir reçu aucun diagnostic de défi cience cognitive et confirme effectuer les activités de la vie quotidienne, soit prendre un bain, me vêtir, faire ma toilette, être continent, me mouvoir et me nourrir par moi-même ?
3. Au cours des **2 dernières années**, avez-vous été dans l'incapacité de vaquer à vos occupations régulières, incluant les activités de la vie quotidienne, pendant plus de 15 jours consécutifs en raison de maladie ou reçu des prestations d'invalidité ou de maladies graves, provenant d'un régime privé, collectif ou public d'assurance ? On parle ici de tout régime privé d'assurance que vous pouvez détenir, de protection d'assurance fournie par votre employeur, une association professionnelle ou autre, et de toutes les protections fournies par des organismes gouvernementaux, aussi bien provinciaux que fédéraux.
4. Au cours des **2 dernières années**, avez-vous reçu un traitement ou vous a-t-on conseillé d'avoir recours à un traitement pour l'usage de drogues ou d'alcool ? Sans s'y limiter, la participation à une organisation d'entraide ou un groupe de soutien est aussi considérée comme un traitement.
5. Au cours des **5 dernières années**, avez-vous été incarcéré dans un pénitencier pour plus de 48 heures ?
6. Au cours des **6 derniers mois**, avez-vous eu des malaises ou des symptômes physiques ou mentaux pour lesquels vous n'avez pas encore consulté un professionnel de la santé ?

Oui **Non**

Oui Non

Oui **Non**

Oui **Non**

Oui **Non**

Oui **Non**

Admissible à quatre protections

Vie, maladies graves, invalidité et dettes

Admissible à deux protections

Vie et maladies graves

WWW.SANSEXAMENMEDICAL.CA

Pourquoi choisir ASSEM ?

- Aucun examen médical
- Produit Web
- Aucune question sur la taille et le poids
- Aucune demande de rapport de la SAAQ ou de médecins
- Aucune question sur les sports dangereux
- Aucune question sur les voyages à l'étranger
- Aucune question sur le type d'emploi
- Commission avantageuse

Quatre protections sans examen médical

ASSURANCE VIE

Jusqu'à
300 000 \$
versés à vos bénéficiaires
à la suite d'un décès.

ASSURANCE MALADIES GRAVES

Jusqu'à
100 000 \$
à la suite d'un diagnostic de cancer, crise
cardiaque, AVC ou pontage aortocoronarien.

ASSURANCE INVALIDITÉ REVENU

Jusqu'à
2500 \$ PAR MOIS*
pour couvrir votre perte de salaire
à la suite d'un accident ou d'une maladie.

ASSURANCE INVALIDITÉ DETTES

Jusqu'à
2500 \$ PAR MOIS*
pour couvrir vos dettes personnelles
reliées à un prêt.

PROTÉGEZ VOS ENGAGEMENTS FINANCIERS AVEC NOTRE CONCEPT D'ASSURANCE CRÉDIT

* Le montant de couvertures combinées d'assurance invalidité ne peut être supérieur à 2500 \$. Consultez le spécimen de police pour les détails.